

UNE AIDE AUX PROJETS DE RECHERCHE LABELLISÉS PAR LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo



BÉNÉFICIAIRES

Entreprise dont le siège social est implanté sur le territoire de Saint-Malo Agglomération, et réalisant ses activités de recherche sur le territoire.

CONDITIONS

Saint-Malo Agglomération peut intervenir en cofinancement d'un projet collaboratif de recherche s'il est labellisé par un des pôles de compétitivité bretons :

Mer Bretagne  Images et Réseaux 

Id4car  Valorial 

Le projet doit s'inscrire en cohérence et en complémentarité avec les autres dispositifs existants de cofinancement : FUI (Fonds Unique Interministériel), BPI (Banque Publique d'Investissement), etc.

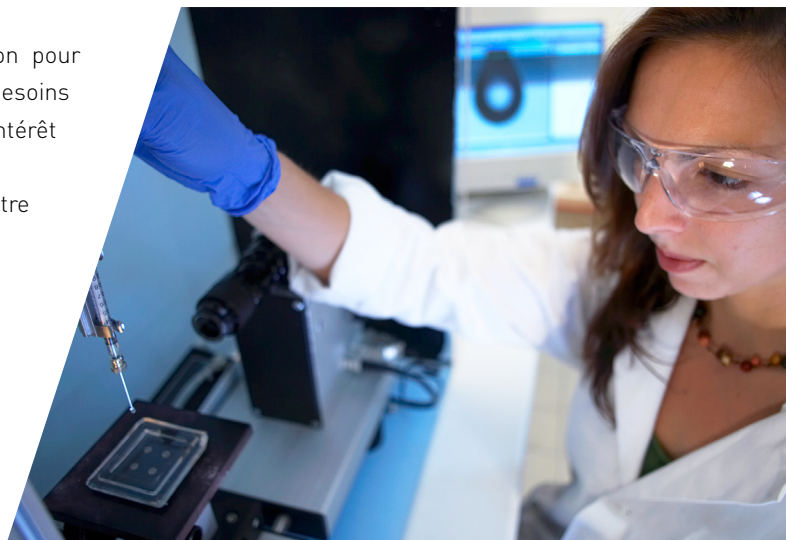
L'aide de Saint-Malo Agglomération est conditionnée au bouclage du plan de financement global du projet de Recherche et Développement validé par les différentes instances sollicitées.

MONTANT DE L'AIDE

Le montant des aides versées par Saint-Malo Agglomération pour le soutien des projets est calculé au cas par cas selon les besoins de financements, les autres financements apportés et l'intérêt technologique et économique des projets.

Une enveloppe budgétaire annuelle est définie et ne peut être dépassée.

L'aide apportée par la collectivité à l'entreprise est gérée par la Région Bretagne.



CONVENTION CADRE

La convention-cadre passée avec la Région Bretagne est reconduite pour poursuivre l'intervention financière de Saint-Malo Agglomération sur la période 2018-2020.



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo


 CONTACT

Saint-Malo Agglomération

Direction du Développement Economique

eco@stmalo-agglomeration.fr

02.99.19.29.50

 saint-malo-developpement.fr